

croient qu'après la guerre le Canada passera par une période d'immigration très intense, pourvu que la situation économique du pays y soit favorable. On pourra prétendre que le meilleur moyen d'attirer les immigrants est l'adoption d'un programme de sécurité sociale des plus attrayants. Cependant, je doute que nous désirions voir s'établir au pays le genre d'immigrants qui se rendent à un tel argument.

Après la clôture des hostilités, nous voudrions attirer chez nous, non seulement les ouvriers, mais les capitalistes aussi. L'énergie à bon marché et les impôts raisonnables sont les meilleurs attraits que nous puissions offrir au capital nécessaire à notre développement industriel. C'est un argument de plus pour nous empêcher de dépenser de trop fortes sommes que nous n'avons pas encore gagnées.

Dans son exposé budgétaire du 2 mars 1943, le ministre des Finances nous a dit qu'il espérait prélever cette année en impôt sur le revenu, la somme de \$1,372,500,000 répartie de la façon suivante: impôt personnel, 460 millions; taxe de la défense nationale, 80 millions et demi; impôt sur les sociétés, 530 millions; intérêts et le reste, 27 millions et, impôt sur les surplus de bénéfiques, 455 millions de dollars. C'est un impôt énorme qui nuit très sérieusement aux affaires. Nous en sommes au point où l'impôt progressif sur le revenu est si élevé que les résultats de nos efforts pour augmenter notre chiffre d'affaires ne valent plus la peine que nous nous donnons.

Le moment est mal choisi de discuter l'impôt sur les surplus de bénéfiques, mais je dirai simplement que cette taxe me paraît injuste, et ses effets principaux ont toujours été les deux suivants, à mon sens: maintenir dans le marasme les entreprises qui étaient déprimées pendant les années 1936, 1937, 1938, et 1939, années qui servent de base au Gouvernement pour déterminer les bénéfiques normaux moyens, et permettre à celles qui réalisaient de gros bénéfiques pendant cette période de continuer à le faire sans verser des sommes exorbitantes à l'Etat. Celui dont les bénéfiques sont demeurés à peu près uniformes, même s'ils sont très élevés, paie un impôt de 40 p. 100 sur les sociétés; d'autre part, celui dont les profits ont augmenté depuis le début de la guerre, que cette augmentation soit attribuable à une meilleure administration, au développement normal de l'entreprise ou à une expansion due à la guerre, doit céder au Gouvernement 30 p. 100 de ses bénéfiques normaux et 100 p. 100 de ses profits excédentaires.

Certaines entreprises ont été, de ce fait, très durement atteintes. A mon sens, il serait beaucoup plus équitable que le Gouvernement frappât d'un impôt de 30, 40 ou même 50 p. 100, suivant les besoins, toutes les entreprises

commerciales sans exception. J'estime que sous le régime actuel, certaines industries sont l'objet d'un traitement injuste, puisque le Gouvernement considère que tous les excédents de bénéfiques sont attribuables à la guerre.

En terminant, honorables sénateurs,—et je suis convaincu que vous serez heureux que j'en finisse,—je désire formuler quelques conseils pratiques. L'ignorance est le plus grand obstacle qu'aient à surmonter les hommes qui s'occupent d'œuvres sociales. L'honorable sénateur de Peterborough (l'honorable Mme Fallis) s'est occupée d'œuvres comme moi-même et je suis persuadé qu'elle partage mon avis sur ce point. Sir William Beveridge a signalé le même fait dans son remarquable rapport au gouvernement britannique. Il nous faut agir. Nous devons, par l'instruction scolaire, nous efforcer de relever le niveau intellectuel de notre population. Il y a quelques années, alors que j'étais président d'un conseil d'instruction, j'ai étudié la statistique criminelle au point de vue formation intellectuelle, et mes découvertes ont été très intéressantes. J'ai remarqué que la plupart de nos criminels ne s'étaient pas rendus plus loin que l'école publique. La proportion de ceux qui avaient complété leur cours intermédiaire était très faible et presque nulle dans le cas des diplômés d'université. J'ignore jusqu'à quel âge la fréquentation scolaire est obligatoire dans les quatre provinces, mais, sauf erreur elle est maintenant fixée à 16 ans dans Ontario. Malheureusement cette disposition de la loi scolaire provinciale est trop souvent rendue inefficace par les requêtes des parents qui désirent voir leurs enfants gagner leur vie. Lorsque la province d'Ontario a relevé l'âge scolaire de 14 à 16 ans, certaines réserves ont été ajoutées à la loi. J'aurais préféré qu'on fixe cet âge à 15 ans, sans réserve aucune.

Afin d'améliorer la situation après la guerre, je voudrais qu'on enseigne l'art domestique à toutes les jeunes filles des classes avancées, dans toutes les écoles du pays. En obligeant toutes les jeunes filles, pendant leurs deux dernières années d'école, à apprendre à cuire des aliments, à boulanger, à coudre, à préparer un budget familial et à bien comprendre l'économie domestique, non seulement nous assurerons la saine administration financière d'un grand nombre de nos foyers, mais, du même coup, nous améliorerons la santé de notre population dans une mesure qu'il est très difficile d'évaluer.

Un mot de plus. Prenons toutes les mesures nécessaires pour assurer la robustesse de notre population canadienne jusqu'au point où il nous faudrait imposer des impôts trop lourds pour aller plus loin. Décidons d'assurer à chaque enfant la nourriture, les vêtements et les soins médicaux dont il a besoin. Pro-